

 <p>COMMUNE de PIERREFEU du VAR</p>	<p style="text-align: center;">NOTE EXPLICATIVE SOMMAIRE</p> <p style="text-align: center;">PROJET DE CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR</p>	<p style="text-align: center;">DGA</p> <p style="text-align: center;">Pôle</p> <p style="text-align: center;">Développement du Territoire</p> <p style="text-align: center;">Cellule Aménagement</p>
---	---	---

OBJET : ETAPES DE LA MISE EN PLACE DE LA ZAP : étude de faisabilité, concertation avec la profession agricole (réunions publiques de concertation), construction du périmètre de ZAP, constitution du rapport de présentation, validation

La mise en place de la ZAP a suivi différents stades :

1/Un temps d'étude de faisabilité

En 2015, le diagnostic agricole communal a été lancé afin de caractériser l'agriculture communale, d'identifier les problématiques et enjeux du territoire.

A ce stade, différents outils d'intervention foncière ont été proposés à la commune dont l'outil Zone Agricole Protégée.

2/Un temps d'échange avec la profession agricole

Une réunion de lancement de la démarche auprès des exploitants a été organisée le 17 Juin 2015 pour expliquer l'outil ZAP et recueillir l'avis de la profession sur cet outil. A cette fin, un questionnaire a été remis à chaque exploitant présent et envoyé par courrier aux exploitants absents à la réunion afin d'inventorier l'avis de la profession sur la mise en place de cet outil.

Une réunion de restitution des résultats de l'étude d'opportunité ZAP auprès des exploitants est prévue le 25 Avril 2016.

Suite à ces réunions, un « cahier de concertation » a été ouvert en Mairie afin de recueillir les doléances des exploitants agricoles sur ce projet.

Après avoir retravaillé sur le zonage de la ZAP, la commune a initié une nouvelle réunion avec la profession agricole, le 5 Juillet 2018. A cette réunion, ont également été invités les propriétaires fonciers.

3/Un temps de construction du périmètre de ZAP

Au lancement de la démarche, l'ensemble de l'espace agricole a été étudié pour la mise en place de la ZAP. Suite à des réunions de la Commission Urbanisme et aux retours des réunions avec la profession agricole, le périmètre a été affiné. Il est à noter que parallèlement à cette démarche, la commune a mis en révision générale son PLU et, avec le Département du Var, avancé sur un projet de déviation, qui concerne pour partie la zone agricole. Ces démarches cumulées ont nécessité du temps pour la construction du périmètre de ZAP.

4/Un temps de constitution du dossier de rapport de présentation

Suite au recueil des avis de la profession, aux réunions avec les partenaires techniques, le rapport de présentation de ZAP a été rédigé en Février 2019. Pour la constitution du dossier de ZAP, une réunion avec les services de l'Etat, l'INAO et l'ODG Côtes de Provence a été organisée le 25 avril 2019.

5/Un temps de validation

La commune a délibéré pour validation du rapport de présentation et du périmètre ZAP le 25 janvier 2022.

Le dossier est alors transmis à l'Etat pour enclenchement des étapes suivantes à savoir :

- Recueil des avis de la Chambre d'Agriculture, INAO, CDOA... ;
- Enquête publique.

Pierrefeu-du-Var, le 08 février 2022

**La Directrice du Pôle Développement du Territoire – Cellule Aménagement
Céline MORISSON**

